



## Annulation compromis de vente par le vendeur

-----  
Par Kyl

Bonjour,

Nous avons fait appel à un agent immobilier pour signer un mandat pour notre maison. 475000 et 24000 de commission d'agence. Nous souhaitons avoir un justificatif car nous partions en province prospecter pour projeter nous installer à la retraite. 2 jours après nous avons une offre d'achat signée au prix et ensuite nous avons signé un compromis de vente. Je suis toujours en activité et cette demande a été faite à mon sens dans la précipitation. Mon mari à la retraite m'a beaucoup influencé et je regrette mon engagement. De plus, après coup nous avons fait estimer notre maison par 3 agences et le prix est plus élevé ; 1 entre 490000 à 500000 l'autre 500000 à 530000 avec des frais d'agence moins élevés. Autre problématique, nous sommes en crise sanitaire et pas de possibilité de visiter des biens. Je suis sous-tranquillisant, me sens lésé, j'ai peur de l'inconnu, beaucoup de tension dans le couple. Bref pour résumer et compte tenu de cette situation je souhaite annuler le compromis de vente. Est-ce possible et sous quel motif? Merci

-----  
Par janus2

Bonjour,

Le vendeur n'a aucune possibilité de se rétracter. Ce ne pourrait être qu'un accord amiable avec l'acheteur (avec éventuellement un dédommagement).